Rutshuru/Rubare
Rue du centre de santé. Maison Carlo-Volpato
Tél : +243997094203. +32467612907.
Mail : infolisvdhe.org,
www.lisvdhe.org

Alerte urgente sur l'enlèvement et la disparition forcée de Monsieur Nathaniel Onokomba

Bruxelles – 06 janvier 2016

Silence des autorités, insécurité des militants : trop, c'est trop

Nous portons avec la plus vive indignation à la connaissance de l'opinion publique nationale et internationale l'enlèvement et la disparition forcée de Monsieur Nathaniel Onokomba, juriste de formation, militant citoyen et défenseur engagé des droits des jeunes en République démocratique du Congo.

Un militant pacifique pris pour cible

Monsieur Nathaniel Onokomba s'est illustré ces dernières années par un engagement constant, pacifique et résolument citoyen en faveur de la participation des jeunes à la gestion de la chose publique. Ancien membre du parti Piste pour l'Émergence, qu'il a quitté début 2025, il a fondé le mouvement « Congo qui inspire », une initiative citoyenne dédiée à la conscientisation, à l'encadrement civique et à l'apprentissage des mécanismes de plaidoyer légal.

Son combat pour l'égalité des chances, la méritocratie, la non-discrimination et le respect de l'État de droit s'est toujours inscrit dans une démarche non violente et démocratique. Rien, absolument rien, ne saurait justifier qu'il soit aujourd'hui arraché à la liberté.

Les faits : un enlèvement en plein jour

Le 05 janvier 2026, à l'issue d'une activité de sensibilisation des jeunes de Lukunga organisée à la salle Paquebot de l'Université Pédagogique Nationale (UPN), Monsieur Nathaniel Onokomba a été intercepté alors qu'il regagnait son domicile avec des membres de son mouvement.

À EsKa, des individus armés, non identifiés, circulant à bord d'un véhicule, ont surgi brutalement, l'ont menacé avec des armes à feu et l'ont embarqué de force dans une jeep. Depuis lors, il est porté disparu.

Aucune autorité n'a revendiqué son arrestation. Aucun mandat n'a été présenté. Aucun lieu de détention n'a été communiqué. Ce silence est assourdissant. Il est aussi coupable.

Une disparition de trop dans un climat de terreur

Cette disparition ne peut être considérée comme un fait isolé. Elle s'inscrit dans une série inquiétante de disparitions non élucidées, parmi lesquelles celles de Philosophe Kamizelo, John Kabamba et du professeur Ramazani Shadary.

La répétition de ces pratiques traduit une dérive grave et systémique : l'usage de la peur, de l'arbitraire et de la disparition forcée comme outils de répression contre les voix critiques et les acteurs de la société civile.

Des violations graves et intolérables des droits humains

L'enlèvement et la disparition de Monsieur Nathaniel Onokomba constituent des violations flagrantes du droit à la liberté, à la sécurité, à la dignité humaine et au procès équitable. Ils violent de manière manifeste la Constitution congolaise ainsi que les engagements internationaux de la RDC, notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

La disparition forcée est un crime. Le silence de l'État face à ce crime engage sa responsabilité.

Nos exigences

Face à la gravité extrême de la situation, nous exigeons :

1. La localisation immédiate et la libération sans condition de Monsieur Nathaniel Onokomba, ou, à défaut, la communication officielle de son lieu de détention et des motifs légaux de toute privation de liberté ;
2. L'ouverture immédiate d'une enquête indépendante, crédible et transparente sur son enlèvement et sa disparition ;
3. L'identification et la poursuite judiciaire de tous les auteurs, coauteurs et commanditaires, sans exception ;

4. La fin immédiate des pratiques de disparitions forcées et de harcèlement contre les militants, défenseurs des droits humains et acteurs de la société civile ;
5. La garantie effective de la sécurité des militants citoyens et du respect de l'État de droit.

Nous ne nous tairons pas

Nous refusons la banalisation de la disparition forcée. Nous refusons la peur comme mode de gouvernance. Nous affirmons avec force que défendre les droits des jeunes et promouvoir la citoyenneté ne sont pas des crimes.

Tant que Monsieur Nathaniel Onokomba ne sera pas retrouvé, nous continuerons d'alerter, de dénoncer et de mobiliser.

La justice ne se négocie pas. La liberté ne disparaît pas dans le silence.

Anicet Katsuva

Président

LISVDHE